

Marché de gré à gré

M. le Maire soumet au C. N. le devis présenté par l'entreprise Lacroix pour construction d'une bordure de trottoir et de Narbonne approuvé par M. Petit Ingénieur des Travaux vicinal et ~~de~~ montant à 550 000<sup>+</sup>.

Le Conseil municipal accepte le devis et autorise M. Lirio, Maire à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise Lacroix pour exécuter ce travail.

La somme de 550 000<sup>+</sup> sera payée

- 1°) Budget additionnel 1954 : 487 800 ch 5 art 12 Entretien voies urbaines
- 2°) Budget primitif 1955 : 62 200 à prendre ch 5 art 12 Entretien des chemins vicinaux (223 705).